



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2788-275X

www.reriss.org

Numéro 02

**REVUE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES EN
SCIENCES SOCIALES**



ISSN: 2788 - 275x

Octobre 2020

ORGANISATION

Directeur de publication

Monsieur BAHA Bi Youzan Daniel, Professeur Titulaire de Sociologie du Développement Economique et Social, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Directeurs de la rédaction

Monsieur TOH Alain, Maître de Conférences de Sociologie du Développement rural, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Monsieur DJE Bi Tchan Guillaume, Maître de Conférences de Psychologie génétique différentielle, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Secrétariat de rédaction

KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie rurale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Monsieur SEHI Bi Tra Jamal, Maître-Assistant de Sociologie du Développement Economique et Social, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Monsieur BAH Mahier Jules Michel, Maître-Assistant de Sociologie du Politique, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Mademoiselle N'CHOT Apo Julie, Maître-Assistant de Sociologie de la Famille et de l'Education, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Madame KOUAME Solange, Maître-Assistant (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Comité Scientifique

Monsieur AKA Adou, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur AKA Kouamé, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ALLOU Kouamé René, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ASKA Kouadio, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ATTA Koffi Lazare, Directeur de recherches (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur BAH Henry, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur BANEGAS Richard, Professeur Titulaire (Institut d'Etudes Politiques, Paris, France)



Monsieur BIAKA Zasséli Ignace, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur BOA Thiémélé Ramsès, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur CHAUVÉAU Jean Pierre, Directeur de Recherches (IRD, Montpellier, France)

Monsieur DAYORO Z. A. Kévin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DEDY Séri Faustin, Maître de Recherches (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DOZON Jean Pierre, Directeur de Recherches (EHSS, Marseille, France)

Monsieur EZOUA C. Thierry A., Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur GOGBE Téré, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur HAUHOUOT Célestin, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur IBO Guéhi Jonas, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua, Abidjan, RCI)

Madame KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KONE Issiaka, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUADIO Guessan, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUAKOU N'Guessan F., Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUASSI N'goran F., Directeur de Recherches (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUDOU Opadou, Professeur Titulaire (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, RCI)

Monsieur N'DA Paul, Professeur Titulaire (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, RCI)

Monsieur N'DOUBA Boroba F., Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur TRA Fulbert, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)



Comité de lecture

Monsieur ADJA Vanga Ferdinand, Professeur Titulaire (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, RCI)

Monsieur AGNISSAN Aubin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DIGBO Gogui Albert, Maître-Assistant (Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, RCI)

Monsieur KEI Mathias, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KONIN Séverin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUAKOU Ossei, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUDOU Landry Roland, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Madame LODUGNON-Kalou Evelyne (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur NASSA Dabié Axel, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur NKELZOK KOMTSINDI Valère, Professeur Titulaire (Université de Douala, Douala, Cameroun)

Monsieur OTEME Appolos Christophe, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur OUAKOUBO Gnabro, Professeur Titulaire (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, RCI)

Madame PIRON Florence, Professeur Titulaire (Université Laval, Montréal, Canada)

Monsieur YOMB Jacques, Maître de Conférences (Université de Douala, Douala, Cameroun)



SOMMAIRE

Les sciences sociales face aux défis de l'employabilité en Côte d'Ivoire BAHA Bi Youzan Daniel	1
Déscolarisation et travail des enfants des migrants sans papier a Bodouyo et Ziouayo (cote d'ivoire) DIGBO Gogui Albert	16
Réalités ivoiriennes face à la politique régionale de l'utilisation du bois-energie des Etats de l'Afrique de l'Ouest ADJE N'Goran Pascal & BESSIE Baudelaire Baudry	30
Structuration des activités artisanales sur l'espace public de Marcory WADJA Jean-Bérenger & AKA Assalé Félix	43
Reconnaissance et récompenses au travail et implication organisationnelle chez des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités publiques en côte d'ivoire. ZOMBRE Habib & KANGA Kouakou Bruno	61
Usage réflexif des réseaux sociaux et implication dans les apprentissages : cas des élèves des classes de 6 ^{ème} en 3 ^{ème} du lycée de Kakatara Oyono Michel TADJUIDJE	74
Univers du temps libre et de loisir des etudiants du departement de sociologie (universite felix houphouët boigny) et de ceux de l'institut national de la jeunesse et des sports en Côte d'Ivoire GALA BI TIZIE Emmanuel & SETONDJI Désiré	95
Analyse des approches locales de lutte contre le Swollen shoot dans la Sous-préfecture de N'Douffoukankro (cote d'ivoire) NIAMKE Jean Louis, OKOU Kouakou Norbert & YAO Yao Romuald	116
Support de test, chronotype et performance en mathématiques : le rôle médiateur des performances intellectuelles KOFFI Franck Gustave & TOVI N'Guessan Pierre	130
Les déterminants du faible niveau de qualification des ressources humaines locales des collectivités territoriales ivoiriennes : cas des municipalités de Bouake, Guiglo et Gbon Jean-Arsène Paumahoulou GUIRIOBE	144
Les enjeux de l'actualisation des pratiques propitiatoires dans le district autonome d'Abidjan ASSI Atse Jean-Claude	160



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2768-275X

Requalifier le changement climatique pour garantir le développement durable dans la nouvelle boucle du cacao en côte d'ivoire

Julien Gnokpébo POÉRI.....174

Problématique des reformes éducatives et efficacité du système scolaire ivoirien à travers l'analyse des politiques publiques nationales

Sopie Odette Rita YAPI, Letro Edwige DAYORO_& Oswald Kacou Seraphin

EDOUA.....190

Les couleurs du titrage de la une des quotidiens d'informations générales

N'GUESSAN Djemis Jean Elvis Ghislain.....200

Touche pas à mon Peuhl ! Acteurs cachés dans les conflits Agriculteurs-Pasteurs à Teningboue en Côte d'Ivoire

MLAN Konan Séverin, KONAN Koffi & KOUAKOU Yao François.....213

Usage du téléphone portable et nouvelles formes de sociabilité (Abidjan)

TOH Alain, SEHI BI TRA Jamal & N'CHOT Apo Julie.....230



REALITES IVOIRIENNES FACE A LA POLITIQUE REGIONALE DE L'UTILISATION DU BOIS-ENERGIE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ADJE N'Goran Pascal, Enseignant-chercheur

adngopas@yahoo.fr

BESSIE Baudelaire Baudry, Doctorant à l'Institut d'Ethnosociologie

bessiebaudelaire@yahoo.fr

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Résumé

La présente communication a pour objectif d'analyser l'expérience ivoirienne en matière de régionalisation de l'utilisation du bois-énergie dans l'espace CEDEAO. Estimées à 73,23 millions d'hectares (soit 15% de la superficie totale des 15 Etats), les ressources forestières de la CEDEAO constituent l'importante source d'approvisionnement en énergie de cuisson en termes de bois-énergie, de bois de cuisson, de charbon de bois ou de biomasse pour une population évaluée à presque 234 millions d'habitants. Environ 80% de la population de cet espace utilise encore la biomasse traditionnelle pour cuisiner, souvent de manière non-durable, entraînant le déboisement et la dégradation de l'environnement. Cette situation a conduit les Etats membres de la CEDEAO à mettre en place un cadre pour l'émergence des énergies renouvelables et des marchés pour la promotion de l'efficacité énergétique. Cependant, ces initiatives n'empêchent pas les populations à utiliser le bois-énergie pour les besoins de cuisson, de chauffage, etc. En dépit de l'adhésion à cette politique et les mesures mises en place, la Côte d'Ivoire n'est pas encore parvenue à atteindre les objectifs de réduction de l'utilisation du bois-énergie. Les résultats de cette étude montrent que le charbon de bois et le bois de chauffe constituent la principale ressource énergétique du pays et que la biomasse représente 70% de la consommation totale d'énergie domestique.

Mots clés : CEDEAO, bois-énergie, environnement, logiques sociales

Abstract

The purpose of this communication is to analyze the Ivorian experience in the regionalization of the use of wood energy in the ECOWAS region. Estimated at 73.23 million hectares (or 15% of the total area of the 15 States), the forest resources of ECOWAS constitute the important source of supply of cooking energy in terms of wood-energy, wood of cooking, charcoal or biomass for a population estimated at almost 234 million inhabitants. About 80% of the population in this area still uses traditional biomass for cooking, often in an unsustainable manner, leading to deforestation and environmental degradation. This situation has led ECOWAS member states to put in place a framework for the emergence of renewable energies and markets for the promotion of energy efficiency. However, these initiatives do not prevent people from using wood energy for cooking, heating, etc. Despite adherence to this policy and the measures put in place, Côte d'Ivoire has not yet managed to achieve the objectives of reducing the use of wood energy. The results of this study show that charcoal and firewood constitute the main energy resource in the country and that biomass accounts for 70% of total household energy consumption.

Keywords: ECOWAS, wood energy, environment, social logics



Introduction

L'accès à des formes modernes d'énergie a été, pendant de nombreuses décennies au carrefour des débats animant les questions de développement et d'environnement. Il est, de ce fait, inscrit parmi les priorités mondiales. Cette priorisation semble se fonder sur le fait que le franchissement des jalons du développement est de plus en plus lié à l'accès à des services énergétiques durables, respectueuses de l'environnement. Ainsi, pour l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) 2015, doit étendre l'accès de 395 millions de personnes aux énergies non polluantes et ouvrir l'accès à des appareils de cuisson non polluants à plus d'un milliard de personnes à travers le monde (WEO, 2010).

Notons pour rappel qu'en 2010, au niveau mondial, près de 2,7 milliards de personnes ne possédaient pas d'appareils de cuisson non polluants (WEO, 2011). Selon cette source, cette population est principalement concentrée à 95 % en Afrique et dans les pays en développement d'Asie, et plus précisément à 84 % dans les zones rurales (WEO, 2011). De même, une étude conjointe de l'OMS et du PNUD (2009) a permis de faire davantage la lumière sur le défi que pose l'accès à l'énergie, notamment dans les pays en développement, où seulement 9 % ont accès à des combustibles de cuisson modernes. Face à de telles inégalités dans l'accès à l'énergie, l'écart entre les zones urbaines et les zones rurales dans les pays en développement est aussi important. L'étude démontre par ailleurs que 27 % des personnes vivant en zone urbaine ont accès à des combustibles de cuisson modernes, contre 3 % en zone rurale. Environ 70 % de la population des pays en développement est tributaire du bois et de ses dérivés comme principal combustible pour la cuisine.

Les Etats de la CEDEAO ne sont pas en reste de ces réalités en matière énergétique. En effet, au nombre des problématiques régionales que connaît l'ensemble des Etats de la CEDEAO, figure l'utilisation traditionnelles des ressources forestières pour la satisfaction des besoins domestiques, parmi lesquels se trouve l'approvisionnement des familles en bois-énergie. Selon les statistiques, dans l'ensemble des pays de la CEDEAO, la part moyenne des populations nationales dépendant du bois-énergie pour la cuisson est de 85,7 % (Rapport d'étape sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO, 2014). La sécurité énergétique de la région de la CEDEAO serait alors menacée et la durabilité des écosystèmes forestiers dans ces régions présente des risques.

Face à cela, les États membres de la CEDEAO ont, en 2010, mis en place le Centre pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CEREED). Ce centre vise entre autres, à « contribuer à la durabilité du développement économique, social et environnemental de l'Afrique de l'Ouest, en améliorant l'accès aux services énergétiques modernes, fiables et abordables, en assurant la sécurité énergétique et en réduisant les externalités liées à l'énergie ». Cependant, l'accès aux combustibles de cuisson modernes reste toujours limité. Les populations continuent d'utiliser le bois-énergie pour les besoins de cuisson, de chauffage, etc. Cette situation conduit à interroger les enjeux de la régionalisation de la politique environnementale en matière de l'utilisation du bois-énergie. Peut-on douter de sa pertinence en tant que catalyseur du social ? En d'autres termes comment les logiques ou les réalités sociales de chaque



Etat sont intégrées dans cette forme de gouvernance régionale ? Pour répondre à ces préoccupations, la Côte d'Ivoire, un des pays membre de la CEDEAO est pris comme exemple.

En Côte d'Ivoire, la biomasse représente 70% de la consommation totale d'énergie domestique (DGE, 2016). En d'autres termes ; le charbon de bois et le bois de chauffe constituent la principale ressource énergétique du pays. Ainsi, plus de 10 millions de Tonnes Equivalent Bois (TEB) sont tirés chaque année du couvert forestier à travers les défrichements agricoles et les coupes spécifiques pour être destiné à la production de charbon de bois ou utilisé immédiatement comme bois de chauffe (DGE, 2014). Toutefois, l'exploitation intensive des ressources forestières pour la production de bois énergie met en danger la pérennité de la forêt et affecte dangereusement l'environnement. En effet, le déboisement de la forêt se fait au rythme de 200.000 hectares par an, contre un reboisement effectué à 5000 hectares par année (SODEFOR, 2013). Le couvert forestier ivoirien est particulièrement menacé de disparition au regard de cette situation. Il est passé à 3,4 millions d'hectares en 2015 avec un taux de déforestation annuel de 2,69 pour cent entre 2000 et 2015 (FAO, 2016). Du fait de la déforestation, le pays s'est alors engagé dans la Politique des Energies Renouvelables de la CEDEAO (PERC) en octobre 2012 et la Politique en matière d'Efficacité Energétique de la CEDEAO (PEEC) Juillet 2013.

Cette étude vise à analyser les réalités sociales de la Côte d'Ivoire, en matière forestière, face à ces engagements sous régionaux. Cela passe par la mise en exergue de la problématique liée aux objectifs et mesures d'accompagnement de cette politique globalisante. Après une brève présentation de la méthodologie de travail, nous exposerons la marche des Etats de l'Afrique vers la mise en commun de la gouvernance environnementale et analyserons l'expérience ivoirienne en matière d'intégration régionale de l'utilisation du bois-énergie ainsi que les forces et contraintes de cette politique transitionnelle du bois-énergie.

I. Méthodologie

La présente étude s'inscrit dans une approche qualitative. En effet, la technique essentiellement utilisée pour la collecte de données est la recherche documentaire. C'est une démarche systématique, qui a consisté à identifier, à récupérer et à traiter les informations recueillies dans les banques de données informatiques et bibliographiques. Nos informations proviennent aussi des structures étatiques (SODEFOR, Direction Générale de l'Energie, Direction de l'Industrie et de l'Exploitation Forestière) et institutions internationales (FAO, AIE, BM). Cette technique a permis de faire le point des initiatives sur la situation énergétique et forestière de l'Afrique.

II. Marche vers une politique transitionnelle du bois-énergie dans l'espace CEDEAO

II.1. Diagnostic de la situation forestière et énergétique

L'exercice de formulation d'une politique sous régionale d'utilisation du bois-énergie a débuté par le diagnostic environnemental fondé sur diverses étapes. Selon la



commission CEDEAO (2008), la première, a consisté à prendre connaissance des grandes tendances de la situation des ressources naturelles, tant au niveau national que sous régional définies dans la récente Politique Commune pour l'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA. Cette première étape a permis d'examiner les concepts, les niches et les missions relatives à l'environnement dans chaque état de la CEDEAO. A l'issu de cet examen, des mécanismes qui permettent d'éviter les doubles emplois et de renforcer les synergies et instruments de coopération ont été proposés. Notamment, la mise en œuvre de stratégies qui renforcent les institutions sous régionales de l'Afrique de l'Ouest, en particulier l'UEMOA, la CEDEAO, les dispositifs du NEPAD et le CILSS pour atteindre les objectifs environnementaux majeurs en tenant compte des objectifs de divers organismes internationaux en matière d'environnement.

Ainsi, selon les données de la FAO (2010) rapportées par NGOM A. (2015) dans son rapport région sur l'évaluation des ressources forestières dans l'espace CEDEAO, les forêts des Etats de l'Afrique de l'ouest sont fortement dégradées à cause des perturbations climatiques (sécheresse) combinées aux pratiques jugées néfastes de l'homme, notamment les pratiques agricoles, les feux de brousse, l'urbanisation croissante, etc. Cette dégradation est estimée, en espace de cinq ans (2005-2010), à environ 871.000.000ha de forêt soit un taux annuel de déperdition de 1,2%.

En outre, sur le plan des ressources énergétiques, le même rapport indique que « le profil énergétique des pays dans le domaine des énergies de cuisson est assez similaire. Ils dépendent tous des ressources forestières pour satisfaire leurs besoins en énergies de cuisson. La biomasse représente entre 50 et 90% de leur consommation finale en énergie ». Selon le rapport d'étapes sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétiques (2014), Les ressources de la biomasse traditionnelle, telles que le bois et le charbon de bois, jouent un rôle central dans la satisfaction des besoins énergétiques de l'ensemble de la région. En 2010 la biomasse traditionnelle a en effet assuré plus de la moitié de la consommation d'énergie finale totale de neuf Etats membres. Ce sont les ménages qui dépendent le plus de ces ressources. En Gambie par exemple, l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA) estime que la biomasse traditionnelle assure 90 % de la consommation d'énergie domestique et même 97 % dans certaines zones rurales. En Côte d'Ivoire, le bois et le charbon de bois soutiennent environ 70 % de la consommation d'énergie des ménages.

Par ailleurs, on note que la consommation d'énergie finale totale de la région de la CEDEAO a atteint environ 5.687 mégajoules, ce qui représente près de 35 % du total subsaharien.

Ces réalités éclairent sur la convergente de politique en matière d'énergies renouvelable dans les Etats de la CEDEA.

II.2. Institutions mises en place

Selon le rapport d'étape sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO (2014), depuis les années 90, des efforts ont été réalisés pour faciliter la coopération entre les Etats membres de la CEDEAO en matière de la transition du bois énergie en énergie renouvelable. De la création du Groupement Energétique Régionale de l'Afrique de l'Ouest (WAPP) en 1999, nous sommes aujourd'hui à l'élaboration des



plans d'action nationaux sur les énergies renouvelables, en passant par d'autres étapes que nous présentons ci-après, à partir des données dudit rapport.

II.2.1. Le Groupement Énergétique Régionale de l'Afrique de l'Ouest (WAPP)

Créé par la CEDEAO en 1999 ; le WAPP vise à créer un marché unique en vue d'intégrer les systèmes électriques nationaux et d'assurer la stabilité, la fiabilité et l'accessibilité de l'approvisionnement dans le cadre des appuis fournis à la production, à la transmission et au commerce parmi ses Etats membres.

A cet effet, un Plan directeur pour la production et la transmission électriques a été élaboré en 2004 puis révisé et adopté en 2011. Ce plan vise l'optimisation de la production et de la transmission électriques dans la région. Pour ce faire, Il propose un ensemble de projets prioritaires pour la région et prévoit d'établir un réseau régional interconnecté permettant des échanges entre les Etats membres. La mise en œuvre de ces projets prioritaires de ce plan devrait permettre d'accroître la part des capacités de production d'énergies renouvelables de 27 % à 36 % d'ici 2025.

II.2.2. Le Protocole énergétique de la CEDEAO

Signé par les chefs d'Etat et de gouvernement de la région en 2003, le Protocole énergétique de la CEDEAO est un texte juridique qui formalise le cadre juridique des entreprises dans le secteur de l'énergie. Inspiré du Traité européen sur la Charte de l'énergie, il établit le cadre de la coopération énergétique et vise à accroître les investissements et le commerce dans le secteur énergétique régional.

Le protocole prévoit également un accès élargi et non discriminatoire aux installations de production et de transmission électriques. Dans ce cadre ; la souveraineté des pays est respectée et leur liberté est également garanti. Le protocole invite, par ailleurs, les Etats membres à réduire au minimum les effets environnementaux d'une manière économiquement efficace.

Les États membres de la CEDEAO ont achevé le processus de ratification du Protocole qui vise à fournir un cadre juridique et réglementaire pour toutes les initiatives et projets d'intégration énergétique régionale.

II.2.3. Le livre blanc

En 2006, la CEDEAO et l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ont publié un Livre blanc *pour une politique régionale* sur l'énergie renouvelable. adopté en 2006 par les chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO en reconnaissance du rôle clé que joue l'énergie dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Livre blanc de la CEDEAO poursuit trois objectifs prioritaires 1) l'accès universel aux combustibles de cuisson modernes ; 2) l'accès à hauteur de 60 % aux services énergétiques permettant des activités productives dans les villages ruraux ; 3) l'accès pour les deux tiers de la population à un approvisionnement électrique individuel.



En définitive, il prévoit qu'au moins 20% des nouveaux investissements dans la production d'électricité devrait provenir de ressources renouvelables disponibles localement, afin d'atteindre l'autosuffisance, réduire la vulnérabilité et promouvoir le développement durable de l'environnement.

II.2.4. L'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité et le gazoduc ouest-africain (WAGP)

En 2008 est mise en place l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC). Elle a pour but de réguler les échanges d'électricité transfrontaliers et de seconder les organismes de régulation nationaux.

Dans la même année, ont été mise en place des infrastructures pour faciliter l'intégration régionale. Il s'agit du gazoduc ouest-africain (WAGP) installé au Nigéria. Sa mission est d'approvisionner les pays voisins que sont le Benin, le Togo et le Ghana ; et ce, à un tarif compétitif. L'entreprise propriétaire qui exploite le gazoduc, la *West African GasPipeline Company* (WAPCo) regroupe des entreprises des secteurs publics et prive de chacun des quatre pays.

II.2.5. Le Centre pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique de la CEDEAO (CEREEC)

En 2010, la CEDEAO a créé le CEREEC, en charge de contribuer à la durabilité du développement économique, social et environnemental de l'Afrique de l'Ouest, en améliorant l'accès aux services énergétiques modernes, fiables et abordables, en assurant la sécurité énergétique et en réduisant les externalités liées à l'énergie. Cette plate-forme accorde des subventions aux projets et entreprises de petites et moyennes envergures qui ciblent les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines.

Le CEREEC fournit actuellement un appui technique aux Etats membres pour qu'ils puissent intégrer ces politiques en matière de l'efficacité des énergies Renouvelables à leurs Politiques Nationales en matière d'Energies Renouvelables (NREP) et à leurs Plans d'Action Afférents (NREAP). Cette collaboration ouvre une voie d'avenir prometteuse. Elle pourrait également constituer un modèle à suivre pour les autres communautés régionales désireuses de valoriser leurs ressources d'énergies renouvelables, de simplifier le processus d'élaboration des politiques et de développer l'investissement dans les solutions utilisant des énergies renouvelables. Elle contribuerait à l'élargissement de l'accès à l'énergie et à l'amélioration de la sécurité énergétique.

II.2.6. L'Observatoire des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique

En 2012, a été créé l'Observatoire des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique de la CEDEAO (ECOWREX) qui a pour ambition de combler le déficit en connaissances et données essentielles, et de fournir aux parties prenantes des informations actualisées sur les systèmes énergétiques, le potentiel en matière de ressources et les données de pays. En octobre 2012, les Etats membres ont adopté la



Politique de la CEDEAO en matière d'Energies Renouvelables (EREP) et la Politique de la CEDEAO en matière d'Efficacité Energétique (EEEP). Chacun de ces documents importants fixe des objectifs régionaux et définit les stratégies autorisant leur réalisation.

II.2.7. Le Cadre Stratégique de la Bioénergie de la CEDEAO

Le Cadre stratégique de la CEDEAO bioénergies, adoptée par le Conseil de la CEDEAO des Ministres en Juin 2013, vise à améliorer la production et l'utilisation durable de la Bioénergie dans la région pour lutter contre la pauvreté énergétique, en particulier pour les populations rurales et péri-urbaines, favoriser la sécurité alimentaire, préserver l'environnement, et permettre des investissements nationaux et étrangers. Le développement des plans d'action nationaux devrait prendre en considération les objectifs suivants :

- l'accès universel aux services énergétiques modernes, en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines d'ici 2030.
- une disposition plus durable et sûre des services énergétique domestique de cuisson ainsi la réalisation des objectifs du Livre blanc pour l'accès à des services énergétiques modernes d'ici 2020 ;
- accroître la sécurité alimentaire dans la région ;
- promouvoir la transition de l'utilisation traditionnelle de la biomasse vers une production et l'utilisation de la bioénergie moderne et efficace ;
- élargir le dialogue régional et le peer-to-peer apprendre à soutenir le développement de stratégies de bioénergie dans les États membres de la CEDEAO ;
- promouvoir la planification de la politique régionale pour la bioénergie harmonisée avec les politiques nationales ;
- sensibiliser et partager les expériences sur la production moderne de bioénergie durable qui favorise aussi la sécurité alimentaire ;
- créer un secteur de la bioénergie moderne et dynamique et durable qui favorise la croissance économique, le développement rural et lutte contre la pauvreté.

Si les initiatives ci-dessus sont loin d'être exhaustives, elles mettent en évidence les divers domaines prioritaires du secteur de l'énergie qui suscitent des collaborations régionales, notamment les infrastructures électriques, l'accès à l'énergie et l'efficacité énergétique. Ces efforts qui s'ajoutent à d'autres initiatives seront détaillés dans les sections qui suivent.

III. Mise en œuvre de la politique régionale de l'utilisation du bois-énergie en CI

III.1. Politique nationale en matière d'énergies de cuisson

En matière de cuisson, la biomasse énergie (bois de feu, charbon de bois, déchets végétaux) représente un peu plus des 2/3 de la consommation finale totale d'énergie des ménages. Tournée vers l'avenir, l'ambition de la Côte d'Ivoire, en matière



énergétique, est de réduire la quantité de bois-énergies utilisée pour la satisfaction des besoins énergétique des ménages.

Avec, le taux de croissance démographique annuel de la population estimé 2,6%, si rien n'est fait, le couvert végétal ivoirien au rythme de la consommation actuelle de bois-énergies ne sera qu'un souvenir. Le constat est qu'aujourd'hui, en Côte d'Ivoire, sur 16 millions d'hectares de forêts inventoriés en 1960, la forêt ivoirienne ne se forme qu'un réseau de parcs nationaux, de réserves et de forêts classées constituant le domaine forestier de l'Etat (SODEFOR, 2016).

De ce fait, en plus des actions de sensibilisation à l'utilisation des foyers améliorés et du gaz butane, la Côte d'Ivoire a pris diverses mesures réglementaires ; des engagements et a défini un plan d'action dans le cadre de la politique de transition du bois énergie en énergie renouvelable.

III.1.1. Des mesures réglementaires

En matière réglementaire, le premier texte de référence est la loi n°65-425 du 20 décembre 1965 portant code forestier. Ce code a été remplacé par un nouveau qui date de 2014 ; nouveau code forestier régit par la Loi n°2014-427 du 14 juillet 2014. Cette réglementation vise, entre autre, à établir les principes fondamentaux destinés à gérer, à protéger l'environnement contre toutes les formes de dégradation afin de valoriser les ressources naturelles, à lutter contre toutes sortes de pollution et nuisances ; à améliorer les conditions de vie des différents types de population dans le respect de l'équilibre avec le milieu ambiant ; à créer les conditions d'une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures ; à garantir à tous les citoyens un cadre de vie écologiquement sain et équilibré ; à veiller à la restauration des milieux endommagés.

A partir de ces lois, s'est édifiée une réglementation avec un certain nombre de décrets, d'arrêtés ministériels, de décisions, qui ne sont que des textes d'application des décisions politiques en matière de gestion de ressources ligneuses dont s'intéresse la présente étude. Pour ce qui est de la production du charbon de bois, nous citons Le décret n° 94-368 du 1er juillet 1994 portant modification du décret n° 66-421 du 15 septembre 1966 réglemente la production de charbon de bois. Il fournit des informations sur les types de permis d'abattage et les personnes autorisées à les délivrer. Il dispose en outre la distribution des terres en périmètres d'exploitation, d'une superficie minimum de 25 000 hectares.

Ainsi, conformément à cette réglementation, le dossier d'obtention d'un permis d'exploitation des plantations aux fins de production de charbon de bois doit comprendre les pièces suivantes (Ministère des Eaux et Forêts de la République de Côte d'Ivoire, 2012) :

- Une demande adressée au ministère des Eaux et Forêts ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Un certificat de nationalité ;
- La liste complète des employés de l'exploitant ;
- Une attestation d'inscription au registre du commerce ;



- Un numéro de compte contribuable ;
- Un état de la parcelle dont les arbres vont être abattus ;
- L'indication précise de la situation géographique du lieu d'exploitation ;
- Un contrat ou protocole d'accord entre le propriétaire de la parcelle et l'exploitant des produits forestiers secondaires ;
- Un engagement écrit et légalisé à respecter la loi et à préserver l'environnement ;
- L'original de l'ancien permis (le cas échéant) ;
- Le récépissé attestant du versement de 200 000 francs CFA à l'organe compétent (Régie des Avances et des Recettes des Eaux et Forêts) pour l'agrément en qualité d'exploitant de charbon de bois ;
- Le reçu de paiement de la redevance annuelle de 50 000 francs CFA pour les personnes physiques et de 100 000 francs CFA pour les personnes morales.

La procédure pour l'obtention d'un permis de coupe d'essences plantées et d'autorisation de ramassage des rebus de bois de plantation prévoit la présentation du même dossier auquel s'ajoutent les documents suivants (ministère des Eaux et Forêts de la République de Côte d'Ivoire, 2012) :

- Un contrat entre le vendeur propriétaire et le producteur de charbon de bois ;
- Un engagement écrit et légalisé à respecter la réglementation forestière, à utiliser effectivement les abattis d'exploitation forestière, à préserver l'environnement et le sol en limitant le nombre de meules à deux maximums par site et à ne pas changer leur emplacement, et à reboiser un hectare de terre par permis ;
- Une attestation de reboisement d'un site pour le reboisement compensatoire d'un hectare délivré par le service forestier de la localité ;
- Une attestation de reboisement délivrée par le maire.

III.1.2. Engagements en faveur de la transition énergétique

Les priorités en matière d'énergies de cuisson se définissent en trois points :

- Améliorer l'accès aux services de cuissons modernes des ménages ;
- Substituer le bois de feu et le charbon de bois par le GPL ;
- Réduire les impacts du bois de feu et du charbon de bois sur la déforestation

Dans cette optique, depuis les années 1990, le gouvernement a réglementé l'exploitation des hydrocarbures en Côte d'Ivoire. Les productions de pétrole brut et de gaz naturel ont été libéralisées. Les compagnies exploitant les gisements de pétrole opèrent généralement dans le cadre de contrats de partage de production pour le pétrole et de contrats d'enlèvement ferme « take or pay » pour le gaz naturel. Il est à noter que la réglementation en vigueur ne permet pas au secteur privé d'importer et de raffiner du pétrole brut en Côte d'Ivoire. L'état en a l'exclusivité à travers la SIR. D'autre part, les opérateurs gaziers ne sont pas autorisés à exporter leur production de GPL. Toute leur production est vendue à l'Etat, qui en met la majeure partie à disposition des populations.



Par ailleurs, dans le but de faciliter l'accès durable des produits pétroliers aux populations, les acteurs des hydrocarbures ont révisé la TVA sur les produits pétroliers (de 18% à 9%) et le prix du GPL à usage domestique est subventionné jusqu'à 50%. Toutefois, la rédaction d'une politique nationale pour la promotion des foyers améliorés est en cours. Néanmoins, l'Etat fait la promotion des foyers gaz et le GPL mais il a conscience des contraintes dans l'utilisation. Ce qui d'ailleurs suscite la grande interrogation pour la présente étude.

III.1.3. Plan d'action stratégique

Pour faciliter la transition énergétique, la Côte d'Ivoire a défini deux importants plans stratégiques, à savoir, le Plan de Développement Stratégique 2011-2030 et le Programme d'investissement national pour l'accès aux services énergétiques en Côte d'Ivoire (PNIASE-CI)

III.1.4. Plan de développement stratégique 2011-2030

Selon le ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie de la République de Côte d'Ivoire, (2012), les quatre domaines d'activité du Plan de développement stratégique sont :

1. Alignement de l'offre et de la demande d'électricité d'origine classique ;
2. Énergies durables grâce au développement des sources d'énergies renouvelables et de nouvelles sources d'énergie ;
3. Cadre institutionnel, renforcement des capacités et organisation ;
4. Viabilité financière

Le plan est axé sur la production d'électricité hors réseau et prévoit l'amélioration des capacités en matière d'énergie thermique, d'hydroélectricité, de valorisation énergétique des déchets, de biomasse et d'énergie solaire. Ce plan a pour objectif majeur la préservation de la biodiversité qui s'inscrit dans le cadre de la conscience écologique que traite la présente étude.

III.1.4. Programme d'investissement national pour l'accès aux services énergétiques en Côte d'Ivoire (PNIASE-CI)

Toujours selon le ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie de la République de Côte d'Ivoire (2012), le PNIASE-CI, établi en 2012 vise à investir dans le secteur d'énergie pour permettre aux populations d'en avoir accès. Il a trois composantes :

Composante 1 : accès à l'électricité

Composante 2 : accès aux sources modernes d'énergie à des fins de cuisson

Composante 3 : accès au diesel

L'ensemble des composantes se déclinent en cinq sous-programmes sectoriels : agriculture, éducation, énergie, eau et santé.



Pour la deuxième composante (l'accès aux sources modernes d'énergie à des fins de cuisson) qui s'accorde à la présente étude, elle comporte deux activités. La première consiste à équiper les cantines scolaires de cuisinières améliorées fonctionnant au butane, à l'énergie solaire ou au biogaz.

De 2013 à 2015, 500 cuisinières à butane, 200 cuisinières solaires et 50 cuisinières à biogaz seront installées (PNIASE, 2012). La deuxième activité prévoit la distribution de 550 000 cuisinières améliorées dans les zones rurales pour en étendre l'utilisation.

IV. Forces et contraintes de la politique de transition du bois-énergie

Parmi les grandes contraintes et faiblesses dans la politique transitionnelle du bois-énergie, l'on met en exergue la pauvreté qui met l'ensemble des usagers de la sous-région dans la partie la plus basse du tableau des nations unies des indices de développement humain. En effet, Le choix d'une source d'énergie donnée dépend à la fois des caractéristiques socio-économiques (revenu ; prix), sociodémographiques (niveau d'éducation ; influence de la taille du ménage) et des caractéristiques géographiques ou spatiaux (l'accessibilité géographique).

Ces caractéristiques diffèrent d'un ménage à un autre. Ce qui implique logiquement une divergence en ce qui concerne le choix du type d'énergie de cuisson du ménage. A Abidjan, l'énergie affectée à la cuisson, se porte principalement sur le charbon de bois. Pour arriver à l'application sa substitution, il convient d'opter pour une utilisation efficace du gaz butane. Cette solution passe par une approche institutionnelle basée sur des politiques élaborées selon les logiques sociales qui sous-tendent le choix du type de combustible de cuisson.

L'une des contraintes majeures qu'il faut mentionner se rapporte à l'habitude des populations que nous regroupons sous le vocable de logiques sociales. En effet, les logiques sociales qui sous-tendent le choix du type de combustible de cuisson des populations de la ville d'Abidjan se déclinent dans les aspects culturels et représentationnels que se font les ménages face à un type de combustible donné. Les aspects culturels et représentationnels englobent des dimensions idéologiques, symboliques et sociologiques. L'ensemble de ces dimensions conduits à un indicateur commun qui résulte des dispositions inhérentes telles que la cuisson de certains mets (la sauce graine, le poisson braisé, la préparation de l'Attiéké, etc...) nécessite une cuisson particulière envisageable seulement qu'avec le charbon de bois.

En d'autres termes ; considérer les systèmes culturels et représentationnels des populations sur le mode de cuisson des mets permettra une sensibilisation démonstrative des bienfaits et du rôle de l'utilisation du gaz butane des populations dans la définition des stratégies pour la pérennisation des ressources de la forêt.

CONCLUSION

La Côte d'Ivoire, à l'instar des Etats de l'Afrique de l'ouest, est confrontée aux problèmes de destruction de ses ressources forestières, du fait de son système économique fondé essentiellement sur l'agriculture et sa dépendance à la biomasse comme principale source d'énergie domestique. Les statistiques indiquent que le



charbon de bois représente en moyenne 70% de la consommation totale d'énergie de consommation. Une situation qui met en danger la pérennité des ressources forestières et affecte dangereusement l'environnement.

Pour faire face à cette problématique, au nombre des mesures, la Côte d'Ivoire a adhéré à la politique régionale de l'utilisation du bois-énergie mise en place par la CEDEAO. Cette politique vise à réduire la pression des populations sur les bois-énergie par l'amélioration à l'accès aux services énergétiques modernes, fiables et abordables. Elle pourra contribuer, in fine, à la durabilité du développement économique, social et environnemental de l'Afrique de l'Ouest.

En abordant, ainsi, cette étude, notre objectif est d'analyser les forces et faiblesses de la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de cette politique régionale d'utilisation du bois-énergies. Pour ce faire, l'analyse qualitative s'est avérée nécessaire. Elle a consisté à identifier, à récupérer et à traiter les informations recueillies dans les banques de données informatiques et bibliographiques.

Cette méthodologie a permis de révéler qu'en matière de mise en œuvre de la politique régionale de l'utilisation du bois-énergie, la Côte d'Ivoire a pris des mesures réglementaires et des engagements en faveur de la transition énergétique. Ensuite un plan de développement stratégique et un programme d'investissement national pour l'accès aux services énergétiques ont été adoptés. Les aspects culturels et représentationnels qui englobent des dimensions idéologiques, symboliques et sociologiques constituent l'essentiel des contraintes ou faiblesses dans la mise en œuvre de cette politique.

Par ailleurs, dans la mesure où le choix d'une source d'énergie donnée dépend à la fois des caractéristiques socio-économiques (revenu ; prix), sociodémographiques (niveau d'éducation ; influence de la taille du ménage) et des caractéristiques géographiques ou spatiaux (l'accessibilité géographique), la pauvreté des usagers du bois-énergie ne doit pas être occulté dans l'analyse des contraintes à la mise en œuvre de la politique.

BIBLIOGRAPHIE

African Centre for Biosafety, (2009). *Pirating African Heritage. The Pillaging Continues*. <http://www.biosafetyafrica.net/index.html/index.php/20090810233/Pirating-African-heritage-the-pillaging-continues/menu-id-100029.html>. (Consulté en décembre 2019)

Agence Européenne pour l'Environnement. (2005). *The European Environment – State and Outlook. Copenhagen 2005*.

Alassane N. (2015). *Evaluation des ressources forestières dans l'espace CEDEAO*. Rapport Région, 166p.

Banque Mondiale. (2004). *Sustaining Forests : A Development Strategy*. Washington, D.C.

BNETD. (1999). *Bilan-diagnostic de la politique forestière ivoirienne et propositions de nouvelles orientations, Tome I, Tome II et Document de synthèse*.



BNETD. (2016). *Analyse quantitative de la déforestation en Côte d'Ivoire sur les périodes 1990-2000-2010*. Rapport d'étude.

CEDEAO. (2014). *Rapport d'étape sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO*, 184p.

CEREEC. (2012). *Politique d'énergies renouvelables de la CEDEAO*. CEREEC, Praia, www.ecreee.org/page/ecowas-renewable-energy-policy-erep (consulté en décembre 2019).

CEREEC. (2014). *Energie de cuisson en Côte d'Ivoire*. Document de fond établi par Mutshipayi J. Saphir HM Centre des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO, 69 p.

Cerutti, P.O., Tsanga, R. et Essiane E. (2015). *Le marché domestique du sciage artisanal en Côte d'Ivoire : Analyse qualitative pour établir l'état des lieux, les opportunités et les défis*. Rapport final. CIFOR, Bogor, Indonésie et FAO, Rome, Italie.

Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique (2014). *Accès à l'énergie et sécurité énergétique en Afrique de l'Est : situation actuelle et moyens de l'améliorer*, rapport d'étude, Ethiopie

Direction de l'Environnement de la CEDEAO. (2008). *La politique environnementale de la CEDEAO*, Abuja

Direction Générale de l'Energie. (2010). *Le système d'Information Énergétique : un outil d'aide à la décision pour un développement durable*. Rapport 2010.

IRENA. (2018). *Planification et perspective pour les énergies renouvelables : Afrique de l'Ouest*. Agence Internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), Abou Dhabi.

Ministère de l'environnement et du développement durable. (2016). *Analyse qualitative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en Côte d'Ivoire*. Rapport Final, novembre 2016.

Ministère des eaux et forêts. (2012). *Bilan annuel d'activités*. Rapport de la Direction de l'exploitation et des industries forestières. Avril 2012.

Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie de la République de Côte d'Ivoire. (2012). *Programme National d'Investissement pour l'Accès aux Services Énergétiques en Côte d'Ivoire (PNIASE-CI)*, version provisoire mars 2012.

Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie de la République de Côte d'Ivoire. (2011). *Plan stratégique de développement du secteur de l'électricité et des énergies nouvelles et renouvelables*. MMPAE, juin 2011.